

**Règlement Intérieur
Du 3e Rapide de La Roche-sur-le-Buis ---- 24 janvier 2026**

Article 1 :

David MOREAU organise le samedi 24 janvier 2026, le 3e tournoi Rapide d'Échecs, à la Roche-sur-le-Buis, en 7 rondes.

Adresse : Mairie de la Roche-Sur-Le-Buis - 26 place de la Mairie - 26170 la Roche-Sur-Le-Buis

Le Tournoi est homologué par la FIDE sous le n°70735

(Ouvert à tout joueur licencié)

Cadence : 2 x 12 min.+3s.

Article 2 :

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale d'Échecs (FIDE Handbook).

Les règles A5 sont appliquées pour l'ensemble de la compétition.

Les appariements se font au système suisse intégral (système néerlandais) avec le logiciel PAPI.

Le classement utilisé est le ELO rapide au jour du tournoi.

Article 3 :

Les systèmes de départage seront dans l'ordre :

1°) Buchholz tronqué 2°) Cumulatif 3°) Performance

Article 4 :

Droits d'Inscriptions

OFFERTS

LES INSCRIPTIONS SE FONT A L'AVANCE

Article 5 :

Horaires :

Le pointage se fait entre 9 h à 9 h 45.

Le début de la première ronde est à 10 h précise.

Article 6 :

Dotation du Tournoi Principal: *Aucune*

Article 7 :

Règlement Spécifique :

- L'aire de jeu comprend la salle de jeu, les toilettes et la buvette.
- Il est interdit de fumer dans l'aire de jeu.
- Tous les appareils électroniques (téléphone portable, ordinateur portables, tablettes etc..) doivent être éteints et rangés dans la zone de jeu.
- Les enfants sont sous la responsabilité de leur accompagnateur.
-

Article 8 :

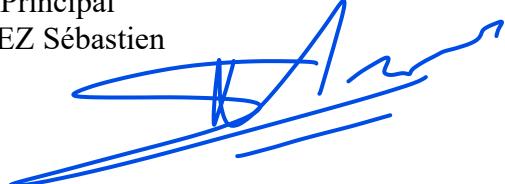
Arbitre Principal : MARTINEZ Sébastien

Organisateur : MOREAU David

Article 9 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur, ainsi que la « Charte du Joueur d'Échecs »

L'Arbitre Principal
MARTINEZ Sébastien



L'Organisateur
MOREAU David